

# Questions et propositions suscitées après l'entretien avec les membres de la commission de réforme du lycée et du baccalauréat

Les membres de la commission chargée de faire des propositions sur ce chantier fondamental ont souhaité échanger avec les représentants de l'association.

La démarche adoptée par le bureau national a été la suivante :

- Accord pour répondre à l'invitation.
- Sollicitation des acteurs de l'association sur le thème (régionales, groupes ressources).
- Réflexion commune dans le cadre du conseil national de novembre 2017.
- Vote lors de ce même conseil pour missionner B. Boda comme coordonnateur d'un groupe éphémère sur cette question.
- Finalisation d'un document visant à préparer l'audition.
- Finalisation d'un document envoyé à la commission à la fin du mois de décembre.

Vous trouverez sur le site l'ensemble des éléments d'information sur ce dossier (documents finalisés, compte-rendu de l'audition), nous présentons ici les questions centrales que nous avons souhaité soulever ainsi que les dix propositions que nous avons faites.

<http://www.aeeps.org/component/content/article/86-generales/3028-audition-de-lae-eps-par-la-mission-mathiot.html>

## QUESTION 1

Comment éduquer au choix dès la classe de seconde ?

## QUESTION 2

Quel devenir pour les options facultatives EPS et l'EPS de complément dans la logique d'un parcours d'orientation personnalisé ?

## Question 3

Le Lycée prépare-t-il suffisamment les élèves à une habitude de pratique autonome, régulière et durable de leur vie physique et citoyenne après le bac ?

## Question 4

Comment susciter et valoriser les différentes formes d'engagement des élèves ?

## Question 5

Quels programmes et modalités d'évaluation au regard des propositions effectuées ?

## Résumé des propositions

**P 1** • Qu'en Seconde, les « enseignements d'exploration EPS » et « l'option facultative EPS » deviennent, dans les établissements qui en bénéficient ou en auraient la possibilité, des « enseignements de découverte disciplinaire » (EDD).

**P 2** • Que l'EPS de complément devienne une spécialité (mineure) orientée vers une « une sensibilisation aux métiers du sport » permettant de poursuivre des études longues.

**P 3** • Que l'option EPS facultative devienne une spécialité (mineure) centrée principalement sur « une méthodologie de l'animation et de l'entraînement » donnant accès plutôt à des formations courtes type BPJEPS en alternance, BTS Métiers du sport (à créer), DEUST,...

**P 4** • Concevoir des BTS préparant aux diplômes de Jeunesse et sport et aux futurs diplômes fédéraux, notamment pour des élèves ayant suivi le parcours « sensibilisation aux métiers du sport » ou celui de « méthodologie de l'animation et de l'entraînement ».

**P 5** • Que les groupes ne dépassent pas 24 élèves pour assurer la gestion pédagogique, la qualité des apprentissages, et la sécurité des élèves.

**P 6** • Affecter 2 heures d'EPS obligatoires aux sections de techniciens supérieurs (STS préparant au BTS) intégrés dans des lycées, comme les classes de préparation aux grandes écoles (CPGE).

**P 7** • Que les résultats sportifs remarquables, club et AS, ainsi que les engagements au sein de l'association sportive et de l'union nationale du sport scolaire (UNSS) soient reconnus et valorisés par des points supplémentaires ou un complément au diplôme.

**P 8** • Reconsidérer les programmes de l'enseignement obligatoire et les modalités d'évaluation au CCF en tenant davantage compte des profils et mobiles des élèves.

**P 9** • Concevoir des programmes pour les STS et pour la mineure « une méthodologie de l'animation et de l'entraînement » ainsi que pour les évaluations correspondantes au BTS et au BAC.

**P 10** • L'AE-EPS souhaite être partie prenante dans l'élaboration des programmes et être représentée dans le groupe de rédaction des programmes.